



Vendredi 21 mai 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONTACT

Claire LUX

Attachée de presse LPO
Port. **06 34 12 50 69**
Tél. **01 42 73 56 10**

Service Conseils LPO
ou Programme Oiseaux
en détresse
Tél. **05 46 82 12 34**

Les oiseaux "tombés du nid" ne sont pas tous en danger !

Cette année encore, la LPO reçoit de nombreux appels de personnes démunies devant un oisillon tombé au sol. Voici quelques conseils.

Tomber du nid fait partie des aléas de la vie d'oiseau et certains oisillons téméraires de plusieurs espèces (chouettes, grives, merles) quittent leur nid avant de savoir voler, au péril de leur vie. Mais, la plupart du temps, leurs parents ne sont pas loin et attendent que nous nous soyons éloignés pour revenir s'en occuper.

Avant d'agir, il faut donc s'assurer que l'oisillon est réellement en détresse. Dans un premier temps, conservez vos distances avant d'aller vers lui et regardez s'il est seul, blessé ou en danger.

S'il s'agit d'un oisillon en duvet ou peu emplumé, remplacez-le dans son nid si ce dernier est intact et sinon, essayez d'en fabriquer un sommaire au même endroit.

Si l'oisillon est bien emplumé (presque volant), qu'il sautille au sol et ne vole pas encore, il peut avoir quitté son nid trop tôt ou être à quelques jours de son envol. Laissez faire ses parents. Si vous l'avez déjà recueilli, remettez le vite où vous l'avez trouvé. S'il se trouve en un lieu particulièrement exposé (chats, routes...), essayez de le mettre en sûreté sur une branche, un muret, dans une haie ou un buisson et à proximité du lieu où vous l'avez recueilli. Les oiseaux, contrairement aux mammifères ont un odorat très peu développé. Le fait de les toucher n'entraînera donc aucun rejet par les parents.

Si, toutefois, l'oiseau vous paraît trop jeune ou faible, et dans l'éventualité où des dangers naturels (piscine, route...) ou des prédateurs domestiques (chat, chien) le menacent, vous pouvez tenter un sauvetage, d'autant plus que certains appartiennent à des espèces menacées qu'il faut impérativement sauvegarder.

Cependant, après l'avoir recueilli, vous devrez l'acheminer vers un centre habilité. En effet, la plupart de ces oisillons sauvages sont intégralement protégés par la loi et leur détention est rigoureusement interdite.

Dans le doute et afin d'éviter tout geste irréparable, contactez le Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage le plus proche.

En découvrant un oisillon en détresse, vous êtes le premier acteur à pouvoir l'aider et faire en sorte qu'il retourne au plus vite à la vie sauvage. La LPO, au travers notamment de ses centres de sauvegarde, vous accompagne dans cette démarche car il est de notre devoir à tous de venir en aide à la faune sauvage.

Allain Bougrain Dubourg
Président de la LPO



Vendredi 21 mai 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONTACT

Claire LUX

Attachée de presse LPO
Port. **06 34 12 50 69**
Tél. **01 42 73 56 10**

Service Conseils LPO
ou Programme Oiseaux
en détresse
Tél. **05 46 82 12 34**

Quelques conseils spécifiques

• **Dans le cas d'un petit passereau** (excepté les merles et les grives). Ces espèces volent très mal à la sortie du nid. Remplacez-le donc, si possible, dans son nid.

• **Dans le cas d'un rapace nocturne**. Les chouettes et hiboux quittent le nid très tôt. Placez-le en hauteur sur une branche ou un muret, en prenant soin de mettre des gants pour vous protéger de ses serres et de son bec. Ses cris durant la nuit permettront aux parents de le localiser et de lui apporter sa nourriture.

• **Dans le cas d'un martinet ou d'une hirondelle**. Il peut s'agir d'un premier envol raté. Dans ce cas, le mieux est de le remettre dans son nid. Mais, comme il est souvent difficile de l'identifier et de l'atteindre, vous pouvez tenter le sauvetage. Vous pouvez recueillir l'oiseau et l'installer dans l'obscurité et au chaud, dans un carton préalablement percé de trous, le fond tapissé de journaux, puis contactez le centre de sauvegarde le plus proche. Pour différencier une jeune hirondelle d'un adulte, regardez les ailes qui sont plus longues chez l'adulte et dépassent de la queue. Pour les martinets, il est généralement impossible d'accéder au nid. Sa seule chance de survie est donc d'être recueilli.

• **Dans tous les cas :**

Manipulez l'oisillon le moins possible, vous risquez d'abîmer son plumage de façon durable. Ne lui donnez ni lait ni pain. Le lait est indigeste et toxique pour les oiseaux qui ne possèdent pas les enzymes permettant de digérer ses protéines. Quant à la farine qui sert à fabriquer le pain et autres biscottes, elle n'est pas nutritive pour les oiseaux. Le pain gonfle dans l'intestin et provoque des occlusions intestinales, et le sel qu'il contient est toxique. Ne le forcez pas à boire, vous risquez de lui introduire de l'eau dans les poumons.

Ne placez jamais l'oiseau dans une cage, il s'y agiterait et risquerait de se blesser. Installez-le dans une boîte pourvue d'un couvercle et percée de nombreux trous pour qu'il puisse respirer. En attendant de le transférer, laissez-le dans un lieu calme, à l'ombre et sans courant d'air, et avisez le centre de sauvegarde le plus proche !

Plus d'informations

Vous pouvez demander la brochure "*Secourir un oiseau en détresse, les premiers gestes pour aider la faune sauvage*" auprès du service Conseils de la LPO, Fonderies Royales, 8 rue du Docteur Pujos, BP 90263, 17305 Rochefort cedex / 05 46 82 12 34, dans nos centres de sauvegarde (coordonnées disponibles sur <http://www.lpo.fr/detresse/cds/index.shtml>) ou la consulter sur : <http://www.calameo.com/read/000016068d5bc37efde7c?authid=LTtvsXKcXXoi>.

Vous pouvez aussi consulter la liste des centres de soins habilités et affiliés à l'Union Française des Centres de Sauvegarde sur le lien : <http://uncs.chez.com/>